

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL748

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 29

Supprimer les alinéas 5 à 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dispositions prévoit un énième plan d'action à la charge, notamment des EPCI et des collectivités territoriales. Ces plans constituent de lourdes charges pour les collectivités territoriales. Aujourd'hui, en plus de la charge qu'ils représentent, ils sont mis en place pour "assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes". Encore une mesure démagogique qui va coûter cher pour un résultat qui sera plus que contestable. Les affiches de prévention et le journées de sensibilisation ne vont pas résoudre la question des inégalités si c'est votre ambition. Non seulement ces plans d'action sont lourds pour l'échelon local mais en plus votre texte prévoit des sanctions en cas de non respect. De quoi mettre une bonne ambiance dans l'organisation de ces plans d'action qui promettent, de ce fait, une grande efficacité.